



SAISON
2019-2020

FORMULAIRE D'ABONNEMENT



VOTRE IDENTITÉ

Mlle Mme M Nom Prénom

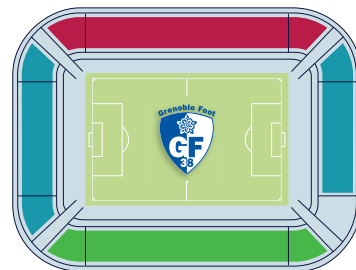
Adresse

Code Postal Ville E-Mail

Téléphone Date de naissance / /

- J'ai pris connaissance du règlement intérieur du stade sur www.gf38.fr
 Je souhaite recevoir les informations concernant le GF38.
 Signature des CGA obligatoire au verso.

Je suis abonné 2018-2019 Oui Non
Si oui, je souhaite conserver la même place ? Oui Non
Les places des abonnés seront réservées jusqu'au 7 juin



VOTRE ABONNEMENT 2019-2020

TRIBUNES	TARIFS ABONNÉ 2018-2019	TARIFS NOUVEL ABONNÉ	SCOLAIRE -16 ans	PRIX
SUD (place numérotée)	190 €	210 €	110 €	
NORD (place numérotée)	145 €	165 €	90 €	
OUEST (placement libre)	100 €	120 €	70 €	
ACHAT par correspondance	Retrait en boutique à réception du mail de confirmation			GRATUIT
	Frais de port 10 €			
TOTAL				€



CHAQUE ABONNÉ REÇVRA UN BON D'ACHAT DE 20 € EN BOUTIQUE.

MODE DE RÉGLEMENT

Chèque € Carte bleue € Espèces €

Si paiement en 3 fois = par chèque, encaissement le 15 du mois, maximum novembre.

Retourner le formulaire accompagné du règlement par chèque uniquement à l'ordre de « GF 38 » à :

GF38 – Abonnements
BP 352 3 Boulevard Jean Pain
38013 GRENOBLE CEDEX 1



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

La souscription d'un contrat d'abonnement implique l'adhésion aux conditions générales suivantes.

Article 1 – Objet : La présente carte d'abonnement donne droit d'accès au stade pour assister aux matches du Grenoble Foot 38 se déroulant au Stade des Alpes, dans le cadre du Championnat de DOMINO'S LIGUE 2 pour la saison 2019-2020 au plus 19 rencontres.

Article 2 – Durée : Le contrat est à durée déterminée pour la saison sportive telle que définie par la Ligue de Football Professionnel pour assister au déroulement des matches du Championnat de DOMINO'S LIGUE 2 au Stade des Alpes. La commande de votre abonnement est validée dès réception de votre règlement et après vérification des renseignements fournis.

Article 3 – Prestations : Le Grenoble Foot 38 s'engage à assurer à l'abonné l'accès à la place réservée dans le Stade des Alpes exclusivement pour les matches du Championnat de DOMINO'S LIGUE 2.

Article 4 – Prix : Le prix, stipulé au recto des conditions générales d'abonnement, est le tarif pour 19 matches.

Article 5 – Utilisation de la Carte : L'abonné reconnaît que pour des impératifs de sécurité, il est nécessaire que le Grenoble Foot 38 connaisse l'identité et son adresse. La carte d'abonnement est nominative : toute vente, revente, échange ou location est strictement interdite. Toute utilisation contraire donnera lieu à l'annulation immédiate et définitive de l'abonnement avec retrait de la carte, sans remboursement ni indemnités de quelque nature que ce soit.

Les cartes perdues, volées ou détériorées ne seront pas remboursées, le coût du remplacement de la carte est de 15€ à la charge de son titulaire.

Article 6 – Conditions d'accès : L'abonné doit présenter sa carte au contrôle pour entrer dans le stade. En vertu du règlement de la Fédération Française de Football et de la LFP, tout spectateur doit être muni d'un billet, enfants mineurs compris. L'abonné s'engage à respecter le règlement intérieur du stade et les dispositions de la loi Alliot-Marie n°93-1282 du 6 décembre 1993, à ne pas contrevenir aux règles de sécurité et à se plier aux impératifs de sécurité (fouille, contrôle d'identité, mises en consignes d'objets inopportuns ou dangereux par les services de sécurité...).

L'abonné devra se conformer à toutes les règles existantes ou susceptibles d'être édictées par la Ligue de Football Professionnel.

L'abonné s'engage à respecter les consignes, notamment de sécurité prises par l'organisateur du match afin d'assurer la sécurité des supporters des équipes visiteuses.

L'abonné s'interdit expressément d'introduire dans l'enceinte du stade :

- toute boisson alcoolisée, emballages en verre, cannettes métalliques, bouteilles en plastique.
- tous documents, tracts, badges, symboles ou banderoles de toute taille, de nature politique, idéologique, raciste, religieuse ou publicitaire.

L'entrée dans le stade sera refusée aux personnes en état d'ébriété et/ou sous l'emprise de toute drogue.

Toute sortie du stade sera considérée comme définitive.

Toute infraction constatée, fraude ou tentative de fraude entraînera de plein droit la résiliation de l'abonnement sans remboursement et sans poursuites pénales.

Article 7 – Le Grenoble Foot 38 n'encourra aucune responsabilité du fait de la survenance de tout événement constituant un cas de force majeure ou survenant du fait d'un tiers et notamment, intempéries, grèves, changements de réglementation, impossibilité d'utiliser le stade ou certains espaces de celui-ci.

Le Grenoble Foot 38 n'est en aucun cas responsable des modifications du calendrier des matches pour la saison 2019-2020.

L'abonné renonce expressément à toute indemnité de quelque nature que ce soit, en cas de survenance d'un fait visé ci-dessus.

Le Grenoble Foot 38 n'est en aucun cas responsable des infractions commises pendant le déroulement des rencontres dans le stade, ni dommages subis s'ils engagent la responsabilité civile du Grenoble Foot 38 dans la limite des assurances souscrites à cet effet.

Article 8 – Tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation est régi par le droit français.

Je déclare avoir pris connaissance et accepté expressément les conditions générales énoncées ci-dessus.

Fait le / /
À

Signature : précédée de la mention "lu et approuvé"